

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 07058

Numéro SIREN : 852 547 272

Nom ou dénomination : 32 ALEXANDRE DUMAS

Ce dépôt a été enregistré le 10/08/2020 sous le numéro de dépôt 26834

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 10/08/2020

Numéro de dépôt : 2020/26834

Déposant :

Nom/dénomination : 32 ALEXANDRE DUMAS

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 852 547 272

N° gestion : 2019 B 07058



32 ALEXANDRE DUMAS

RAPPORT D'AUDIT CONTRACTUEL SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice de 5 mois et 13 jours clos le 31 décembre 2019)





RAPPORT D'AUDIT CONTRACTUEL SUR LES COMPTES ANNUELS **(Exercice de 5 mois et 13 jours clos le 31 décembre 2019)**

A l'Associé Unique
32 ALEXANDRE DUMAS
167 Quai La Bataille De Stalingrad
92130 ISSY LES MOULINEAUX

Madame, Monsieur,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice de 5 mois et 13 jours clos le 31 décembre 2019, sur le contrôle des comptes annuels de la société 32 ALEXANDRE DUMAS, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 30 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Ces Comptes ont été établis sous la responsabilité de la direction. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces Comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les Comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des Comptes. Nous estimons que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les Comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice de 5 mois et 13 jours clos le 31 décembre 2019, conformément aux règles et principes comptables français.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 15 juin 2020,

PricewaterhouseCoopers Audit



Eric Bulle

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commerce régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. RCS Nanterre 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



de la compagnie
Seine. RCS Nanterre
Marseille, Metz,

COMPTES ANNUELS DU 18/07/2019 AU 31/12/2019

A. ACTIF

	MONTANT BRUT	AMORT. PROV.
Capital souscrit non appelé		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'établissement		
Frais de recherche et de développement		
Concessions brevets droits similaires		
Fonds commercial (1)		
Autres		
Immobilisations incorporelles en cours		
Avances et acomptes		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 854,70	
Terrains		
Constructions		
Installations techniques, mat. et outillages indus.		
Autres		
Immobilisations en cours	31 854,70	
Avances et acomptes		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)		
Participations évaluées par équivalence		
Autres participations		
Créances rattachées à des participations		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres		
ACTIF IMMOBILISE (I)	31 854,70	
STOCKS ET EN-COURS		
Matières premières, approvisionnements		
En-cours de production de biens		
En-cours de production de services		
Produits intermédiaires et finis		
Marchandises		
Avances, acomptes versés sur commandes		
CREANCES (3)	1 083 226,28	
Créances clients et comptes rattachés		
Autres	1 083 226,28	
Capital souscrit et appelé, non versé		
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
INSTRUMENTS DE TRESORERIE		
DISPONIBILITES	52 613,04	
Charges constatées d'avance (3)		
ACTIF CIRCULANT (II)	1 135 839,32	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)		
Primes de remboursement des emprunts (IV)		
Ecart de conversion Actif (V)		
TOTAL (I+II+III+IV+V)	1 167 694,02	
(1) Dont droit au bail		
(2) Dont à moins d'un an (brut)		
(3) Dont à plus d'un an (brut)		



COMPTES ANNUELS DU 18/07/2019 AU 31/12/2019

B. PASSIF

	31/12/2019
Capital (dont versé : 1 000,00) (a)	1 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	
Ecart de réévaluation	
Ecart d'équivalence	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(34 937,04)
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
CAPITAUX PROPRES (I)	(33 937,04)
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
PROVISIONS (II)	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	
Emprunts et dettes financières divers (3)	1 166 485,96
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 279,46
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 865,64
Autres dettes	
Instruments de trésorerie	
Produits constatés d'avance	
DETTES (1) (III)	1 201 631,06
Ecart de conversion Passif (IV)	
TOTAL (I+II+III+IV)	1 167 694,02
(1) Dont à plus d'un an	1 150 000,00
(1) Dont à moins d'un an	51 631,06
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) Y compris souscrit non appelé	



COMPTE DE RESULTAT DU 18/07/2019 AU 31/12/2019

	France	31/12/2019 Exportation	Total
Ventes de marchandises			
Production vendue (biens)			
Production vendue (services et Travaux)			
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur prov. et amortissements, transferts de charges			
Autres produits			
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) (I)			
Achats de marchandises			
Variation de stock			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			
Variation de stock			
Autres achats et charges externes*			18 450,85
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Cotisations personnelles de l'exploitant			
<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations</i>			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Autres charges			0,23
CHARGES D'EXPLOITATION (2) (II)			18 451,08
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			(18 451,08)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte ou bénéfice transféré (IV)			
OPERATIONS FAITES EN COMMUN			
Produits financiers de participation (3)			
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			
Autres intérêts & produits assimilés (3)			
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charge			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de V.M.P.			
PRODUITS FINANCIERS (V)			
Dotations aux amortissements dépréciations & provisions			
Intérêts & charges assimilés (4)			16 485,96
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de V.M.P.			
CHARGES FINANCIERES (VI)			16 485,96
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			(16 485,96)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			(34 937,04)



COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits exceptionnels sur opérations de capital	
Reprises sur dépréciations, provisions & transferts de charges	
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Charges exceptionnelles sur opérations de capital	
Dotations aux amortissements, dépréciations & provisions	
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	
Participation des salariés aux résultats (IX)	
Impôts sur les bénéfices (X)	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	34 937,04
BENEFICE OU PERTE	(34 937,04)
(3) Dont produits concernant les entités liées	
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	16 485,96
* Y compris :	
- redevances de crédit-bail mobilier	
- redevances de crédit-bail immobilier	

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs. Les conséquences des corrections d'erreurs significatives, calculées après impôt, sont présentées sur une ligne séparée sauf s'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres.

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs. Les conséquences des corrections d'erreurs significatives, calculées après impôts, sont présentées sur une ligne séparée sauf s'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres.



[Signature]

ANNEXE FINANCIERE DE LA SASU 32 ALEXANDRE DUMAS

Au 31/12/2019

FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

La société a été créée le 18 Juillet 2019 dans le but d'acquérir un immeuble à Paris le 12 Février 2020 d'une valeur de 25 720 800 €.

1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes généraux.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Règlement ANC n°2014-03 et des règlements ANC n°2015-06 et 2016-07.

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 5 mois.

Le total du bilan est de : 1 167 694,02 €

Le résultat est de : -34 937,04 €

Dans ce cadre, les principales méthodes mises en œuvre par la société sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

Néant au 31/12/2019.

Immobilisations financières

Néant au 31/12/2019.

Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée après analyse au cas par cas des créances et en fonction notamment de leur antériorité ou des contentieux les concernant.

Aucune créance n'est représentée par des effets de commerce.

Disponibilités

Le poste inclut les soldes débiteurs de banque.

2. NOTES SUR LE BILAN

2.1 Variation des postes d'immobilisations

2.1.1 Variations des immobilisations brutes

	Ouverture de l'exercice	Acquisitions de l'exercice	Cessions ou mise au rebut ou diminution	Clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles Concessions Mali de Fusion				
Immobilisations corporelles Terrains Constructions Inst., aménag. agencements Immobilisations en cours		31 854,70		31 854,70
Immobilisations financières Participations				
Créances rattachées à des participations				
TOTAL GENERAL		31 854,70		31 854,70

2.1.2 Variations des amortissements

Néant.

2.1.3 Tableau des dépréciations

Néant.

2.2 Dettes financières

Ce poste inclut :

- Le prêt d'associé de l'actionnaire unique pour 1 150 000,00 €.
- Des intérêts courus liés à ces dettes pour 16 485,96 €.



2.3 Informations sur les dettes, les créances d'exploitation et diverses

2.3.1 Les créances

Les créances d'exploitation ont des échéances à moins d'un an. Leur ventilation par nature est la suivante :

- Clients et comptes rattachés	
- Etat-TVA	10 029,52
- Etat-Autres Impôts et Taxes	
- Groupe et associés	
- Autres créances	1 073 196,76
- Charges constatées d'avance	
Total	1 083 226,28

2.3.2 Tableau des dépréciations

Néant.

2.3.3 Les dettes

Les dettes d'exploitation ont toutes des échéances à moins d'un an. Leur ventilation par nature est la suivante :

- Fournisseurs	
- Fournisseurs d'immobilisations	13 865,64
- Etat-TVA	
- Etat-Autres Impôts et Taxes	
- Autres dettes	
- Locataires créditeurs	
- Produits constatés d'avance	
TOTAL	13 865,64

2.4 Détail des produits à recevoir et des charges à payer

2.4.1- Charges à payer

	31/12/2019
<i>Fournisseurs, factures non parvenues</i>	21 279,46
Honoraires de gestion	15 879,46
Fournisseurs honoraires	5 400,00
Fournisseurs biens et services	0,00
Fournisseurs immobilisations	0,00
Intérêts courus	16 485,96
Intérêts sur prêt	0,00
Intérêts sur compte courant	16 485,96

2.4.2- Produits à recevoir

Néant au 31/12/2019.

2.5 Capitaux propres

2.5.1 Composition du capital social au 31/12/2019

Catégorie De Titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions	10 €	-	100	-	100

Le capital est composé de 100 actions de 10 euros de nominal, entièrement libérées.

2.5.2 Evolution de la situation nette

	Au début de l'exercice	Affectation résultat exercice précédent	Augmentation	Diminution	Résultat de l'exercice	A la clôture de l'exercice
Capital			1 000,00			1 000,00
Prime d'émission, d'apport						
Ecart de réévaluation						
Réserve légale						
Réserves distribuables						
Report à nouveau						
Résultat					-34 937,04	-34 937,04
Distribution de dividendes						
TOTAL			1 000,00		-34 937,04	-33 937,04

2.6 Provisions

Néant.

2.7 Liste des filiales et participations

Néant.



[Signature]

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1. Produits d'exploitation

Les produits d'exploitations se décomposent ainsi :

Néant

3.2. Autres achats et charges externes

	31/12/2019
Charges locatives	
Charges diverses de gestion courante	0,23
Primes d'assurance	
Honoraires (*)	17 732,88
Annonces et droits d'enregistrements	684,12
Services bancaires	33,85
Total Achats et Charges Externes	18 451,08

(*) dont honoraires CAC au 31/12/2019= 4 500,00 €

3.3. Impôts et taxes

Néant.

3.4 Résultat financier

	31/12/2019
Charges financières	16 485,96
. Intérêts sur emprunts	
. Intérêts sur compte courants	16 485,96
. Dépréciations titres de participations	
Résultat Financier	(16 485,96)

3.5 Résultat exceptionnel

Néant.

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1 Etats des échéances des créances

	Mont. brut	A 1 an au +	Plus 1 an	Dont Entreprises liés
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Clients douteux litigieux				
Autres créances clients				
Créances représ. de titres prêtés				
Fournisseurs				
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	10 029,52	10 029,52		
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Etat - Divers				
Groupe et associés				
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pensions de titres).	1 073 196,76	1 073 196,76		
Charges constatées d'avance				
Etat d-3333es créances	1 083 226,28	1 083 226,28		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

4.2 Etats des échéances des dettes

	Mont. brut	A 1 an au +	+ d'1 an	+5 ans	Dont Entreprises liés
Emp. & det. auprès ets de crédit					
Emp. & dettes financ. Divers					
Fournisseurs et comptes rattachés	21 279,46	21 279,46			
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée					
Etat - Obligations cautionnées					
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés					
Dettes sur immob. et cptes ratt.	13 865,64	13 865,64			
Groupe et associés	1 166 485,96	16 485,96		1 150 000,00	1 166 485,96
Autres dettes					
Produits constatés d'avance					
Etat des dettes	1 201 631,06	51 631,06		1 150 000,00	1 166 485,96
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques					

4.3 Engagements hors bilan

Engagements reçus : néant

Engagements donnés : néant

Garantie bancaire :

Covenants bancaires :

5. Faits postérieurs à la clôture

Acquisition de l'immeuble en date du 12/02/2020 pour 25 720 800 €.

Compte tenu de la crise sanitaire liée au virus Covid-19, qui s'est développée en mars 2020 et de ses conséquences économiques, les prévisions de croissance en France pour l'année 2020 sont revues significativement à la baisse. Dans ce contexte les activités de la société seront affectées, possiblement de manière significative, mais compte tenu du caractère récent de cette situation de crise sanitaire, il n'est pas possible, à la date d'arrêté des comptes, d'en apprécier l'impact.



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Dumas', written over a horizontal line.

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 15 JUIN 2020

L'an deux mille vingt,
Le 15 juin,

La Société **ARCHO HOLDING S.à.r.l.**, société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois au capital de 12 000 €, ayant son siège social au 10 rue Edward Steichen – 2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 232994, représentée par Monsieur Pascal BRAYEUR et Monsieur Marc-Antoine TOULEMONDE, dûment habilités à l'effet des présentes.

Agissant en qualité d'associé unique, détenant la totalité des 100 actions de 10 € de valeur nominale chacune, de la société.

A pris des décisions relatives l'ordre du jour suivant :

Décisions à caractère ordinaire :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
 - Affectation du résultat de l'exercice,
-

- Nomination du premier Commissaire aux comptes,

Décisions à caractère extraordinaire :

- Modification des articles 13 et 18 des statuts de la Société en accord avec l'article L.232-1 du Code de commerce relatif à la dispense du rapport de gestion applicable aux petites entreprises
- Modification de l'article 16 des statuts de la Société en accord avec l'article L823-1, I, al 2 du Code de commerce relatif à la suppression de l'obligation de nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant sous certaines conditions,
- Pouvoirs pour formalités.

DECISIONS A CARACTERE ORDINAIRE

Première décision

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Président, approuve les comptes de l'exercice ayant débuté le 18 juillet 2019 et clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui sont présentés, et donne quitus au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Deuxième décision

L'Associé unique constate que les comptes font ressortir pour l'exercice écoulé le résultat suivant, et décide de l'affecter comme suit :

Résultat de l'exercice 2019 :	- 34 937,04 €
Report à nouveau :	0,00 €
Perte de l'exercice :	- 34 937,04 €
Dotation à la réserve légale :	0,00 €
Distribution du dividende :	0,00 €
Affectation au report à nouveau :	- 34 937,04 €



[Signature]

[Signature]

L'Associé unique rappelle qu'aucun dividende n'a été versé, s'agissant du premier exercice de la Société.

.....

Cinquième décision

L'associé unique nomme en qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour six exercices :

- La société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, 63 Rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine
- (1)
- (2) La société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT a fait savoir par avance qu'elle acceptait ce mandat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

DECISIONS A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

Sixième décision

L'Associé unique modifie les articles 13 et 18 des statuts de la Société en accord avec les dispositions de l'article L.232-1 du Code de commerce comme suit :

- Ancienne rédaction :

« Article 13.3- Pouvoirs et attributions du président

.../...

À la fin de chaque exercice social, le rapport de gestion, les comptes annuels et, le cas échéant, les comptes consolidés, sont arrêtés par le président. »

« Article 18. - Comptes annuels

.../...

Il établit un rapport de gestion écrit exposant la situation de la société durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible, les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle il est établi.

18.3. - Les comptes annuels et le rapport de gestion sont tenus, au siège social, à la disposition des commissaires aux comptes, afin qu'ils établissent leur rapport.

.../... »

Nouvelle rédaction :

« Article 13.3- Pouvoirs et attributions et président

.../...

À la fin de chaque exercice social, le rapport de gestion s'il doit être établi, les comptes annuels et, le cas échéant, les comptes consolidés, sont arrêtés par le Président. »

Le reste de l'article 13 demeure inchangé.



« Article 18. - Comptes annuels

.../...

Il établit, dans les cas où la loi le requiert, un rapport de gestion écrit exposant la situation de la société durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible, les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle il est établi.

18.3. - Les comptes annuels et le rapport de gestion, s'il doit être établi, sont tenus, au siège social, à la disposition des commissaires aux comptes, s'il en existe, afin qu'ils établissent leur rapport le cas échéant.

.../... »

Le reste de l'article 18 demeure inchangé.

Septième décision

L'Associé unique modifie l'article 16 des statuts de la Société en accord avec les dispositions de l'article L823-1, I, al 2 du Code de commerce comme suit :

Article 16. - Commissaires aux comptes

Le contrôle est effectué dans les conditions fixées par la loi, par un ou plusieurs Commissaires aux Comptes, titulaires et suppléants, désignés dans le courant de la vie sociale par les actionnaires ou par l'actionnaire unique.»

Nouvelle rédaction :

« Article 16. - Commissaires aux comptes

L'associé unique ou la collectivité des associés désigne, lorsque cela est obligatoire en vertu des dispositions légales et réglementaires, dans les conditions et avec la mission fixée par la loi, un ou plusieurs Commissaires aux Comptes titulaires et un ou plusieurs Commissaires aux Comptes suppléants, si nécessaire. Lorsque la désignation d'un Commissaire aux comptes suppléant est facultative, c'est à l'associé unique ou à la collectivité des associés qu'il appartient de procéder à de telles désignations s'il ou elle le juge opportun.

.../...»

Le reste de l'article 16 demeure inchangé.

Huitième décision

Tous pouvoirs sont conférés aux porteurs d'extraits ou de copies du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir tous dépôts et publications y afférents.

.....

Pour extrait certifié conforme.



